

Communiqué de presse

20 septembre 2023

SCoT du Dijonnais : signature du contrat « Territoires en action » (TEA), financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mercredi 20 septembre 2023, au Conseil régional à Dijon, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, la Communauté de communes Norge et Tille et la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise signent le contrat territorial du SCoT du Dijonnais, doté de 21,3 millions d'euros.

Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, François REBSAMEN, maire de Dijon, président de Dijon métropole et président du SCoT du Dijonnais, Ludovic ROCHETTE, président de la Communauté de communes Norge et Tille, et Patrice ESPINOSA, président de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise signent ce contrat.

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit près de **170 millions d'euros dans les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités** mobilisées par l'adaptation au changement climatique et contribuant à l'attractivité des territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, ont signé ou signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements de la Région dans des domaines** variés tels que le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.) et les pistes cyclables.

Les projets retenus répondent ou dépendront à des **critères ambitieux sur le plan de la sobriété foncière et de la performance énergétique bâtimentaire.**

Ces 35 nouveaux contrats soutiennent des projets cohérents avec la stratégie de développement portée par les territoires, notamment en matière :

- d'adaptation au changement climatique ;
- d'offre nouvelle de services à la population ;
- de développement des mobilités durables du quotidien ;
- d'accès à la santé.

En outre, **cinq aires urbaines**, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Dijon métropole, Grand Besançon métropole, le Grand Chalon et le Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté **bénéficient d'un « volet métropolitain »**, conformément à l'importance numérique de leur population, aux activités économiques et /ou d'enseignement supérieur qu'elles exercent, ainsi qu'au rayonnement de certains de leurs grands équipements, qui leur confèrent une dimension et une fonction métropolitaine. Ce volet spécifique a pour unique objet **de conforter les fonctions métropolitaines de ces territoires**, en lien avec les priorités régionales.

Ces 35 contrats s'articulent également avec les autres dispositifs de la Région mis à disposition des territoires (Centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.), destinés à optimiser l'appui régional aux projets de développement local.

SCoT du Dijonnais : plus de 21 M€ pour des projets ambitieux au service des habitants

Pour la période 2022-2026, le territoire du SCoT du Dijonnais (près de 290 000 habitants) poursuit la stratégie engagée lors du précédent contrat, en accompagnant les évolutions démographiques et en renforçant les centralités, tout en intégrant les enjeux liés au réchauffement climatique et à la préservation des ressources.

Ce contrat dispose de deux volets : métropolitain et territorial.

Le volet métropolitain soutient des projets liés aux fonctions métropolitaines de Dijon métropole. La Région accompagnera ainsi huit projets pour un montant cumulé maximal de **16 650 000 €**

- **Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
 - **Auberge** : le CROUS souhaite réinstaller une cafétéria (placée sous le signe de l'alimentation durable) dans ce bâtiment mitoyen de l'Institut Agro Dijon (bâtiment Epicure). Cet espace comprendrait une cafétéria exemplaire et durable au rez-de-chaussée (100 m²), des outils destinés à la recherche, ainsi qu'un tiers-lieu consacré à l'alimentation avec le Living Lab alimentaire dans une salle située à l'étage (100 m²) et équipée d'outils immersifs et d'animation ;
 - **Soutien à la vie étudiante, projets de restauration (sur la base de l'étude du CROUS) et de logements** : les équipements existants étant saturés aux heures de pointe, une étude du CROUS est en cours pour évaluer les besoins en vue d'implanter un nouveau restaurant universitaire à Dijon ;
 - **Campus#2** : ce projet de bâtiment (9 026 m²) dédié à la santé et au numérique, intitulé Campus#2, abritera des équipements de laboratoire mutualisés et génériques, afin de permettre aux start-up de démarrer rapidement leur activité.

- **Au titre des équipements structurants :**
 - **Rénovation et restructuration du Parc des expositions et des congrès** : d'importants travaux sont indispensables, notamment dans le hall 1 (13 000 m²) où l'exploitation est complexe (fuites, absence de caniveaux techniques, sol bosselé, etc.), ainsi que, dans une moindre mesure, dans le hall 2 ;
 - **Rénovation du Grand Théâtre** : programme de travaux étalé sur plusieurs années, destinés à améliorer l'accueil d'artistes, des équipes et du public au sein d'espaces plus fonctionnels ;
 - **Capatram** : ce projet vise à renforcer la capacité des trams (lignes T1 et T2) sur les tronçons prioritaires, tels que République-Université. Des travaux d'adaptation et des modifications d'infrastructures sont prévus à cet effet.

- **Au titre de l'innovation économique et des leviers de la compétitivité régionale :**
 - **Légumerie centralisée** : Dijon métropole s'est dotée d'un outil de transformation des légumes bruts à destination des cuisines centrales de restauration collective de son territoire. Il s'agit autant de les approvisionner en légumes de qualité et de proximité, que d'encourager la croissance de la production locale de légumes et de légumineuses de qualité ;
 - **Agronov 2** : réhabilitation du bâtiment C (1 135 m²) en trois phases et sur trois niveaux, démolition des stockages frigos et des hangars vétustes et amiantés (600 m²), construction d'équipements techniques : serres, stockages froids, stockages climatisés secs sur sols carrelés, ateliers spécialisés (salles blanches, salles sous atmosphère contrôlée, salle pour équipements ionisants).

Le SCoT du Dijonnais bénéficiera, par ailleurs, d'un soutien complémentaire de la Région de 4 659 927 € fléchés sur le volet territorial Cette enveloppe cible des projets cohérents avec les ambitions du Conseil régional :

- 40 % (1,86 M€) de l'enveloppe sera consacrée à l'adaptation au changement climatique, incluant des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics et des aménagements urbains qualitatifs et végétalisés ;
- 31,42 % (1,46 M€) de l'enveloppe concernera l'attractivité territoriale, avec des projets d'amélioration de l'offre de services à la population (petite enfance, activités sportives, socio-culturelles, lieux de services publics) ;
- 28,58 % (1,33 M€) de l'enveloppe sera dévolue aux mobilités, afin de développer les itinéraires cyclables et des alternatives à l'autosolisme.

Dijon métropole, la Communauté de communes Norge et Tille et la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise ont choisi de ventiler cette enveloppe financière selon la clé de répartition suivante :

- 3 000 000 € au bénéfice de Dijon métropole ;
- 1 659 927 € répartis en deux parts égales entre la Communauté de communes Norge et Tille et la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, soit une enveloppe respective de 829 963,50 €.

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08